



AEDBF
FRANCE

L'AEDBF France vous prie de bien vouloir assister au Webinar
qu'elle organise **le mardi 18 mai 2021 de 8 h 30 à 10 h 00**
par visioconférence (Cisco Webex)

Monsieur Bernard Cazeneuve
Avocat associé, August Debouzy
Ancien Premier ministre

et

Madame Astrid Mignon Colombet
Avocate associée, August Debouzy

traiteront du thème :

« Quel avenir pour la CJIP et la compliance en Europe : vers l'élaboration d'un modèle européen de justice négociée ? »

La loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite « loi Sapin 2 » a créé en France un dispositif unique de justice pénale négociée. Ce dispositif combine la convention judiciaire d'intérêt public (CJIP) proposée par le procureur de la République aux entreprises poursuivies du chef de corruption, de fraude fiscale et de blanchiment de ces infractions et le contrôle par l'Agence française anticorruption des obligations de conformité aux normes anticorruption qui sont mises à leur charge soit dans le cadre de la CJIP soit en-dehors de toute procédure pénale préexistante.

Quatre ans après son entrée en vigueur, non seulement le droit de l'anticorruption et de la fraude se globalise sous l'impulsion des autorités américaines et de l'OCDE mais il se régionalise avec l'entrée en fonction du Parquet européen en juin 2021. Le temps est donc venu de dresser un état des lieux et d'esquisser des perspectives de déploiement du dispositif au sein de l'Union Européenne.

Modalités d'inscription au Webinar
du mardi 18 mai 2021 de 8 h 30 à 10 h 00
par visioconférence (Cisco Webex)

Toute inscription et tout paiement doivent être effectués sur le site internet de l'AEDBF France à l'adresse suivante :

www.aedbf-france.fr
Onglet « Evènements »

La participation aux frais par personne est de :

- (i) 35,00 euros pour les adhérents de l'AEDBF France à jour de leur cotisation pour l'année 2021,
- (ii) 45,00 euros pour les autres.

L'inscription est gratuite pour les Professeurs agrégés, les Maîtres de conférences et les étudiants en droit (élèves-avocats et élèves de l'ENM inclus).

Les moyens de paiement suivants sont acceptés :

CARTE BANCAIRE

VIREMENT BANCAIRE

CHEQUE BANCAIRE

Les inscriptions ne sont définitives qu'une fois le paiement reçu.

La date limite d'inscription est le 17 mai 2021.

Le lien de la visioconférence vous sera communiqué par courrier électronique le 17 mai 2021 au plus tard.

Ce Webinar est limité à 100 participants.

Plus d'informations sont disponibles sur le site internet de l'AEDBF France.

Pour toute question, vous pouvez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante :

aedbf.france@gmail.com

Cette manifestation n'est pas éligible à la validation de la formation continue des avocats.